

**GRADUATE SCHOOL
OF INDUSTRIAL STUDIES**

**ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
INDUSTRIELLES**



THESSALONIKI

1965

GRADUATE SCHOOL OF INDUSTRIAL STUDIES IN THESSALONIKI

The Graduate School of Industrial Studies is the second University-level Institution of Higher Education in Northern Greece, the first one being the University of Thessaloniki. This self-governed institution of higher education provides those desiring to hold positions in private economy or state administration with an education in finance and administration, as well as in legal and technical subjects.

The administration and management of the School is exercised by a fourteen-member Administrative Council. The educational administration is exercised by the Faculty of Professors and the Academic Authorities.

The degree granted by the College is equivalent to that of the other institutions of higher education (para. 3, article 15, Act 3876/1958) and is more specifically equivalent to that of the School of Economic and Commercial Sciences and of the Panteios School of Political Science (article 14, Act 4327/1963) for all occasions where a degree of such institutions is required (posts in civil services, organizations, teaching staff in High Schools, etc.).

The Graduate School of Industrial Studies completed during the academic year 1964 - 65 its eighth year of regular and complete function. It has provided so far various state and private services and enterprises with hundreds of its graduates.

The curriculum of the College is four-year. For the first two years, courses are common for all students. After the third year, studies are divided into three branches: Industry, Economics, and Commerce. Thus, during the third and fourth years of their studies, apart from taking courses which are common to all, students can broaden and deepen their knowledge by specializing in one of the above-mentioned fields.

The College has eighteen chairs, which are held by Professors or by Assistant Professors. Of those eighteen chairs, four are in subjects of General Economics, five in subjects of Business Economics, three in legal subjects, two in statistics and mathematics, two in physics and chemistry, and two in sociology and psychology. Apart from

these main professorial subjects, students take supplementary courses in economic, legal, and technical subjects, as well as in three foreign languages — English, French, and German. In each year of their studies, students attend class 30 - 35 hours per week. Apart from lectures, seminars, and laboratory work, students carry out special fieldwork during the academic year, under the supervision of the appropriate professor or other specialists.

In the College may register candidates who have successfully passed the competitive entrance examination organized by the Ministry of Education. Since the number of students is limited, students are admitted from the list of successful candidates in order of priority according to their score.

Foreign citizens, Greeks residing permanently abroad, and graduates of other institutions of higher education are admitted without entrance examination and in addition to the number of normally admitted students. Graduates of Colleges similar to the School of Industrial Studies are admitted in the third year of studies provided they successfully pass examinations on those subjects which are not taught in the College they are graduates of.

Classes begin during the last ten days of October and end May 20.

Examinations are of two kinds: intermediate examinations and final examinations. Intermediate examinations — deciding whether a student may proceed into the next year of his studies — may be taken in either or both of two full examination periods (June and October) and in one half-period in the first two weeks of December, in the latter only provided the student has successfully passed a certain number of subjects in the two full examination periods.

The final examinations — degree examinations — are given four times a year. Examination on the main subjects (economic) is both written and oral, with a separate grade for each. Examination on the rest of the subjects is either only written or only oral, according to the decision of the examiner. A candidate for degree examinations must have already carried out special scientific assignments, and also in agreement with his Professor he must have prepared a final study approved by a Professor of one of the main subjects.

To the College is attached the Center of Economic Research, under a Professor of Economics, who is assisted by numerous scientific associates. The purpose of the Center is to promote the

economic development of the country in cooperation with other institutions, organizations, enterprises etc. In the College are also to be found a Bureau of Practical Book-keeping, as well as various institutes and museums.

The students of the Graduate School of Industrial Studies enjoy all the privileges which exist for the students of the other Institutions of Higher Education. Industrious but poor students of the College get free meals at the Student Home, which receives a considerable subsidy for this purpose by the Ministry of Social Welfare. Moreover, industrious students working their way through school are granted scholarships by the Foundation of Government Scholarships, by the Ministry of Labor, or by large industrial units.

Every year two educational trips are organized — one ten-day trip in Greece for the third-year students, and one twenty or thirty-day trip abroad for the fourth-year students.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES INDUSTRIELLES DE THESSALONIQUE

L'École des Hautes Études Industrielles est le second établissement d'enseignement supérieur de Thessalonique, le premier étant l'Université. C'est une organisation d'utilité publique qui a sa propre administration. Le but de cette École est d'instruire les jeunes gens aspirant aux postes d'employés d'entreprises privées ou de fonctionnaires publics et de leur donner également les connaissances juridiques et techniques nécessaires.

L'administration et la gestion de l'École sont exercées par un conseil d'administration composé de quatorze membres. En ce qui concerne la direction des études et des affaires relatives aux buts scientifiques de l'école, celle-ci est exercée par le conseil des professeurs et par les autorités académiques.

Le diplôme de l'École est équivalent à celui fourni par d'autres écoles supérieures (para. 3, article 15, DL 3876/1958) et spécialement à celui délivré par l'École des sciences Économiques et Commerciales et par l'École des Hautes Études Politiques «Pantios» (Article 14, DL 4.327/1963) chaque fois qu'il est demandé un diplôme des écoles en question (nomination à une place publique, aux organisations de droit public, aux lycées etc.).

A la fin de l'année académique 1964 - 1965, l'École avait derrière elle huit ans de fonctionnement complet et régulier, elle a fourni des centaines de diplômés aux services publics et privés.

Les études durent quatre ans. Les cours des deux premières années sont donnés à tous les étudiants; à partir de la 3ème année les études se divisent en trois sections: 1) industrielle, 2) économique, 3) commerciale. Ainsi en 3ème et 4ème années, tout en suivant des cours communs, on se spécialise dans l'étude d'une matière déterminée d'une manière approfondie.

L'École possède dix huit chaires ordinaires qui sont occupées par des professeurs ou des agrégés accrédités; quatre de ces chaires concernent l'économie sociale, cinq l'économie privée, trois le droit, deux la statistique et les mathématiques, deux la chimie et les produits commerciables et deux la sociologie et la psychologie. A part les leçons ci-dessus mentionnées, d'autres cours subsidiaires

sont donnés concernant l' économie, le droit et la technique, ainsi que trois langues étrangères: l' anglais, le français, l' allemand. L' enseignement hebdomadaire est pour chaque année de 30 - 35 heures environ. Parallèlement aux cours enseignés dans la salle de classe, aux devoirs académiques et aux exercices de laboratoire, des leçons spéciales sont données au cours de l' année sur les lieux mêmes de travail par les professeurs compétents ou par d' autres spécialistes qui disposent d' une grande expérience.

Sont inscrits à l' École les étudiants qui ont réussi à l' examen d' entrée qui est organisé par le ministère de l' instruction publique et qui concerne l' entrée des étudiants aux écoles supérieures suivant l' ordre de réussite, vu le nombre limité de ceux qui peuvent entrer à l' École.

Les sujets étrangers, les grecs provenant de l' étranger et les diplômés d' autres écoles supérieures sont dispensés des examens d' entrée. Les diplômés des écoles similaires sont inscrits à la 3ème année après avoir subi un examen sur la matière qui ne leur était pas enseignée à l' école dont ils sont diplômés.

Les cours commencent dans les dix derniers jours du mois d' Octobre et finissent le 20 Mai.

Les examens se divisent en examens partiels et en examens de diplôme. Les examens partiels, c.à.d. de passage d' une année à l' autre, ont lieu en deux périodes (aux mois de Juin et d' Octobre) et en une demi - période, dans la première quinzaine du mois de Décembre, dans le cas où le candidat a passé avec succès les examens sur un certain nombre de cours.

Les examens de diplôme ont lieu en quatre périodes par année: les candidats sont examinés sur les cours principaux (économiques) par écrit et oralement avec une note différente pour chaque examen. Quant aux autres cours, les candidats sont examinés seulement par écrit ou oralement, suivant l' avis de l' examinateur. Celui qui veut passer des examens de diplôme doit avoir élaboré des rapports spéciaux ayant un caractère scientifique et un rapport final de diplôme approuvé par le professeur d' une leçon principale, après avoir suivi les directives qui lui ont été données par celui - ci.

Un Centre des Recherches Économiques qui est dirigé par un professeur économiste ordinaire est annexé à l' École. Ce Centre, qui dispose d' ailleurs de plusieurs collaborateurs scientifiques, a

comme but, en collaboration avec d' autres institutions, organisations, entreprises etc., de contribuer au développement économique du pays. Dans l' École fonctionnent d' ailleurs un Bureau Pratique de Comptabilité, des instituts et des musées.

Les étudiants de l' École jouissent de tous les droits qui sont accordés aux étudiants des autres écoles supérieures helléniques.

Les étudiants pauvres peuvent prendre leurs repas gratuitement à la maison de l' étudiant. Le Ministère de la Prévoyance Sociale subventionne la maison de l' étudiant dans ce but là.

Les étudiants pauvres et travailleurs bénéficient de bourses d' études qui sont fournies par l' Institut des Bourses d' État, par le Ministère de Travail et par les grandes entreprises industrielles.

Deux excursions de plusieurs jours sont faites chaque année, l' une pour les étudiants de 3ème année, en Grèce même, pour une durée de dix jours et l' autre pour les étudiants de 4ème année à l' étranger pour 20 - 30 jours.